

COUR D'APPEL DE TOULOUSE
AUDIENCE D'INSTALLATION
DISCOURS DE NICOLAS JACQUET, PROCUREUR GENERAL
Vendredi 06 septembre 2024

Je souhaite à mon tour remercier l'ensemble des personnalités qui nous font aujourd'hui l'honneur et le plaisir d'assister à cette audience solennelle.

M. le Préfet de Région,

Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires et universitaires.

Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction du ressort,

Mesdames et Messieurs les représentants des professions judiciaires et juridiques,

Mesdames et messieurs,

Nous sommes d'autant plus sensibles à votre présence que cette audience de septembre n'est pas à proprement parler une audience de rentrée qui se tient au mois de janvier.

Elle est en réalité une **audience d'installation, de présentation des magistrats et fonctionnaires qui nous rejoignent dans le cadre du mouvement annuel.**

Votre présence marque ainsi l'attention et l'intérêt que vous portez non seulement vis à vis de l'institution judiciaire mais également à l'égard de tous ceux qui la servent au quotidien.

Cette audience est donc **avant tout un moment de convivialité** marquant notre plaisir d'accueillir de nouveaux arrivants et l'appartenance de chacun d'entre eux, magistrats et fonctionnaires, à une même communauté judiciaire.

Mais elle est **également l'occasion pour chacun d'entre eux de rencontrer et d'échanger avec les principaux acteurs et partenaires de la vie locale.**

L'action judiciaire ne se conçoit plus aujourd'hui de manière désincarnée: l'autorité judiciaire est une institution, pilier de notre démocratie, mais elle est également un service public inscrit dans de multiples politiques publiques.

A ce titre, elle noue des relations étroites avec de nombreux acteurs locaux et s'engage dans des actions partenariales dans le domaine de l'accès au droit, de l'aide aux victimes, en matière de politique de la ville, de prévention de la délinquance, d'exécution ou d'application des peines ou encore dans la prise en charge des mineurs.

Cet enjeu concerne bien évidemment les juridictions de première instance mais également **notre cour d'appel** qui - tout en exerçant une mission essentielle de jugement des affaires au second degré - **doit également se concevoir comme inscrite dans un continuum judiciaire au service de politiques judiciaires régionales.**

Cette **approche globale** associant l'ensemble des juridictions d'un ressort est aujourd'hui un **enjeu majeur d'efficacité mais également d'égalité du justiciable face à la Justice.**

Au cours de ces dernières années, elle s'est fortement développée au travers notamment de **réunions régionales présidées par les chefs de cour ou leurs représentants, comme la conférence régionale annuelle sur les aménagements de peine et les alternatives à l'incarcération** ou encore la **conférence annuelle consacrée à la Justice des mineurs.**

Lors de ces réunions, qui associent les magistrats des tribunaux et de la cour d'appel concernés ainsi que leurs principaux partenaires, sont évoqués les enjeux de nos politiques judiciaires et les modalités d'en améliorer l'efficacité.

Cette articulation entre la première instance et la cour d'appel, elle est aujourd'hui au cœur de nos réflexions sur nos modes de fonctionnement et l'efficacité de nos actions au service des justiciables, ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler, dans le privé comme dans la fonction publique, le "dernier kilomètre".

Elle a trouvé sa parfaite illustration en ce début d'année au travers des **pôles spécialisés en charge de la lutte contre les violences intrafamiliales** issus du décret du 23 novembre 2023 et **créés dans chacune des juridictions du ressort mais également au sein de notre cour d'appel.**

Ce dispositif commun doit garantir une bonne circulation de l'information permettant à la cour d'appel de bénéficier - via le magistrat du parquet général - d'éléments actualisés de nature à donner à sa décision toute sa pertinence et son efficacité.

De la même manière et toujours par le biais du parquet général, ce dispositif permet de relayer rapidement les décisions prises en appel qui ont une incidence directe sur la situation de la victime, pour que le parquet local puisse en tirer toutes les conséquences au plan de sa protection.

Cette parfaite articulation entre la première instance et l'appel est le gage et la garantie d'une Justice efficiente et pragmatique répondant véritablement aux attentes et enjeux des actions qu'elle est conduite à traiter.

C'est cette forte conscience de nos responsabilités en ce domaine et des enjeux de restauration de la confiance qui l'accompagnent qui nous a conduit, avec Madame la Première Présidente, à souhaiter aller au-delà avec la création dans notre ressort, **en juin 2024**, d'un **conseil régional des politiques judiciaires**.

Cette instance composée des chefs de juridiction du ressort se réunira périodiquement pour échanger sur les principales politiques judiciaires conduites au niveau régional afin d'en évaluer l'impact réel pour les justiciables, d'identifier les bonnes pratiques et de contribuer ainsi à l'harmonisation des actions sur l'ensemble de la cour.

Ce conseil associera les magistrats et fonctionnaires concernés par les thématiques retenues mais également les principaux acteurs et partenaires, au premier rang desquels les services de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, les avocats, les notaires, les commissaires de Justice, les médiateurs, les délégués du procureur et le secteur associatif.

Notre prochaine réunion qui se tiendra en novembre sera notamment consacrée à l'accueil et à l'accompagnement dont doivent bénéficier les victimes au sein de nos juridictions. Elle associera bien évidemment nos associations d'aide aux victimes qui font d'ores et déjà un travail remarquable.

Nous devons en ce domaine nous remettre sans cesse en question et améliorer nos dispositifs avec le soutien du ministère de la Justice. Dans cette perspective, nous pourrions envisager dans les années à venir d'associer directement les justiciables dès lors qu'il s'agira d'évaluer la pertinence de nos dispositifs et de nos organisations, notamment dans le domaine de l'accueil et de la prise en charge des victimes.

*

Vous l'avez compris, nos projets sont collectifs et ont pour principal objectif - dans le respect des missions et des valeurs de l'institution judiciaire - de répondre aux attentes de la société et de nos concitoyens.

C'est ce collectif et ces projets auxquels nous avons le plaisir de convier tous ceux - magistrats et fonctionnaires - qui nous rejoignent aujourd'hui.

23 magistrats, directeur des services de greffe judiciaires et greffiers sont aujourd'hui installés au sein de notre cour d'appel.

Le nombre est sans précédent. Il marque l'attention et le renforcement dont bénéficie enfin notre institution même s'il s'agit à ce stade surtout de remplacer les départs et de pourvoir les postes vacants.

C'est ainsi qu'à l'issue de cette audience, l'ensemble des 10 postes affectés au sein du parquet général seront enfin pourvus.

Il n'en est malheureusement pas de même dans l'ensemble des parquets du ressort puisque le ministère public de la cour d'appel de Toulouse souffre encore de 5 postes vacants : 2 postes de magistrats placés au parquet général et un poste de substitut dans les parquets d'Albi, Montauban et Saint Gaudens.

Après avoir enfin comblé ces postes vacants, il restera à la Chancellerie, d'ici à 2027, à respecter ses engagements et à créer et pourvoir les postes dont nous avons tant besoin, à savoir un poste au parquet général, 4 au parquet de Toulouse et 1 dans les parquets d'Albi, Castres, Foix et Montauban.

*

Mais ne gâchons pas cet instant qui n'est pas celui des lamentations ou des revendications mais le moment du plaisir d'accueillir les nouveaux membres de notre communauté judiciaire.

Pour éviter d'alourdir notre audience, nous nous sommes bien évidemment répartis, avec Madame la Première Présidente, le soin de présenter nos nouveaux collègues en distinguant ceux qui rejoignent le siège et ceux qui sont affectés au parquet.

Qu'il me soit simplement permis de souhaiter à tous nos nouveaux collègues, magistrats, directeur des services de greffe judiciaires et greffiers, la bienvenue au sein de notre juridiction et un plein épanouissement dans leurs nouvelles fonctions.

Pour les avoir précédés de quelques mois dans une région qui m'était en réalité peu familière, je sais que chacun trouvera à s'adapter rapidement au sein de notre cour d'appel et de cette magnifique région sous réserve cependant de respecter certaines règles non écrites mais pourtant essentielles à votre intégration dans la vie toulousaine.

Tout d'abord, ne pas confondre "pain au chocolat" et "chocolatine" qui pourrait vous valoir quelques regards désapprobateurs tant cette précaution linguistique est la marque d'une adaptation à une région fortement ancrée dans ses traditions. Cette chocolatine dont vous constaterez qu'elle n'a pas "moins" de valeur gustative et calorique que sa cousine, vous pourrez utilement la placer dans une "poche" qui ira si nécessaire dans votre "malle".

Pour les plus sportifs d'entre vous, vous veillerez également à vous inspirer au quotidien des valeurs du rugby en évitant de faire trop allusion à votre intérêt pour le football même si notre ville a la chance de pouvoir compter sur des équipes œuvrant au plus haut niveau dans les deux domaines. Je relève toutefois que depuis quelques semaines, la natation apparaît aussi comme une valeur sûre d'adaptation à Toulouse.

En tout état de cause et indépendamment de toute référence ou performance sportive, je vous confirme que l'abnégation, la solidarité, le sens du collectif, la capacité de résilience constituent bien les valeurs communes de toutes les juridictions de notre ressort.

Enfin, vous n'hésitez pas non plus à adopter les us et coutumes toulousaines qui vous conduiront naturellement dès les beaux jours, à la sortie de notre palais de Justice, à envisager un moment de convivialité autour d'un verre et de quelques produits locaux ... avec modération s'agissant du cassoulet et du Gaillac, cela va de soi.

Mais au-delà de ces quelques recommandations, je vous le confirme, cette belle ville de Toulouse est bien à la hauteur de sa réputation, ville d'histoire et de culture, ville de tradition mais également de modernité, ville d'art et de musique, ville du sport et de la gastronomie, je ne doute pas qu'elle répondra aisément à l'ensemble de vos attentes.

Notre cour d'appel est à son image, issue d'une restructuration intervenue en 2008. Elle concilie bâtiments anciens dont certains datent de la création du Parlement de Toulouse comme cette magnifique "Grand Chambre" où se tiennent nos audiences solennelles, et modernité, pour une fonctionnalité que beaucoup nous envient.

Cette configuration contribue très certainement à la qualité et à la force de notre collectif qui feront, je n'en doute pas, que chacun d'entre vous sera accueilli avec beaucoup d'attention et de chaleur.

Mes chers collègues, vous l'avez compris, je vous souhaite la même adaptation et le même épanouissement que ceux que j'ai moi-même connus au cours de mes premiers mois d'activité à la tête de la cour d'appel de Toulouse.

*

Il me revient bien évidemment de vous présenter plus avant les magistrats et fonctionnaires que j'ai grand plaisir à voir rejoindre le parquet général de Toulouse et les services pénaux de notre cour d'appel.

Pour les magistrats, il s'agit de Madame Laetitia BRUNIN et Monsieur Olivier JANSON, nommés avocats généraux, de Madame Lisa BERGEREAU, nommée substitute générale, de Madame Sophie CALATAYUD, substitute générale en charge du secrétariat général, et enfin de Madame Lisa KRATZ, nommée substitute placée.

Mes chers collègues, vous rejoignez une équipe du parquet général dont j'ai d'ores et déjà pu mesurer la qualité et la solidarité.

C'est avec eux que nous avons pu poser, avant l'été, les **grands axes d'une réorganisation** dans le cadre de laquelle chacun d'entre vous va trouver sa place.

Une réorganisation qui répond à une double préoccupation :

- **assumer pleinement l'ensemble des attributions juridictionnelles, tant pénales que civiles**, relevant du ministère public au sein d'une cour d'appel;

- **se positionner tout aussi fortement sur les missions d'animation et de coordination de l'action publique et des politiques pénales** que doit assumer un parquet général aux côtés des parquets de son ressort.

Dans cette perspective, **cinq pôles** ont été constitués.

Le premier pôle concerne la politique pénale et le suivi de l'action publique.

Il est désormais animé et dirigé par M. Olivier KERN, avocat général, qui a pris la suite de M. Bruno ALBOUY, un collègue qui a fait valoir ses droits à la retraite en juillet 2024 après avoir assumé, pendant près de 10 mois, en sus de ses attributions d'avocat général, l'intérim des fonctions de procureur de la République à Castres. Il était la force tranquille de ce parquet général, apprécié de tous pour ses grandes compétences professionnelles mais également pour ses qualités humaines faites d'attention aux autres et de sérénité en toute circonstance.

Dans le cadre de ses responsabilités de chef de pôle, M. Olivier KERN bénéficiera du soutien de deux substituts généraux.

Le premier, François JARDIN, qui assumait déjà les attributions de référent en matière commerciale et qui verra ses attributions étendues à l'ensemble de la matière économique et financière. Je l'avais indiqué lors de mon installation, ce domaine qui recouvre en particulier les atteintes à la probité doit donner lieu à une forte mobilisation qui passe par un partenariat actif avec l'ensemble des acteurs en capacité de détecter les comportements frauduleux, qu'il s'agisse des tribunaux de commerce, de la chambre régionale des comptes, des commissaires aux comptes, des experts comptables ou de tout professionnel exerçant une mission de vigilance ou de contrôle.

La qualité d'ancien inspecteur des impôts de François JARDIN lui donne une aptitude certaine à l'appréhension de ces contentieux techniques et souvent complexes.

Madame Lisa BERGEREAU, c'est ce pôle que vous rejoignez et au sein duquel vous serez plus particulièrement chargée de la lutte contre la criminalité organisée.

Nous le savons, il s'agit là d'un enjeu majeur pour notre ressort marqué, notamment à Toulouse, par des problématiques lourdes de criminalité organisée, en particulier liée aux trafics de stupéfiants fortement enracinés dans les quartiers sensibles de la ville.

Vous avez démontré, Madame BERGEREAU, dans vos précédentes fonctions de vice-procureure à Montauban mais également de substitut à Bobigny, puis à Toulouse des compétences professionnelles et aptitudes certaines pour ce contentieux.

Je sais pouvoir compter sur votre dynamisme et votre détermination à vous positionner au soutien des magistrats du parquet de Toulouse en charge de cette thématique et pour constituer une force de frappe à la hauteur des enjeux et des attentes légitimes de tous nos concitoyens qui se trouvent, au quotidien, impactés par les répercussions de ces trafics.

Qu'il me soit permis à ce stade de mon propos de rendre hommage à l'action de **Monsieur Samuel VUELTA SIMON** qui nous fait aujourd'hui le plaisir d'être présent à cette audience alors qu'il se trouve sur le point de quitter notre ressort pour rejoindre Monaco au poste prestigieux mais surtout sensible de ministre de la Justice.

*

Le second pôle concerne l'activité de la chambre de l'instruction

Monsieur Olivier JANSON, vous qui exerciez précédemment les fonctions de procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, c'est à vous que j'ai décidé de confier la responsabilité de ce pôle.

Je connais votre parcours. Je sais ce que sont les compétences professionnelles que vous avez démontrées auprès de Samuel VUELTA SIMON alors que vous exerciez à ses côtés en qualité de vice-procureur au parquet de Bayonne. Ces compétences mais également vos grandes qualités humaines, vous les avez confirmées dans le cadre de vos fonctions de chef de parquet.

Alors que vous rejoignez, pour la première fois, un parquet général, je ne doute pas que vous saurez vous adapter rapidement aux nouvelles attributions particulièrement sensibles que vous exercerez puisqu'il s'agit d'assurer un suivi des affaires les plus lourdes dont sont saisis les différents cabinets d'instruction du ressort.

L'enjeu est celui du strict respect des règles du code de procédure pénale et de la protection des libertés individuelles. Il s'agit aussi d'accompagner

et soutenir les parquets de première instance dans le suivi et la sécurisation des dossiers les plus sensibles relevant des cabinets d'instruction du ressort.

Dans l'exercice de ces attributions, vous aurez la chance de pouvoir compter sur l'expérience et les compétences juridiques de Monsieur Laurent GEVREY que je souhaite remercier pour l'implication qui a été la sienne au cours de ces dernières années dans le contexte d'une augmentation constante de l'activité de la chambre de l'instruction.

Il est un juriste reconnu qui fait honneur au parquet général de Toulouse et qui est, je le sais, apprécié de ses collègues de la chambre de l'instruction.

*

Le troisième pôle est celui des affaires criminelles que dirige avec beaucoup d'efficacité Monsieur Pierre AURIGNAC, avocat général.

La situation de ce service a profondément évolué à la suite de l'entrée en vigueur en 2022 de la réforme instaurant les cours criminelles départementales.

Depuis cette date, l'analyse des flux révèle sur deux ans une augmentation sensible des saisines criminelles alors que notre capacité de jugement est restée stable. C'est ainsi que l'ensemble des cours d'assises et cours criminelles du ressort ont été saisies de 107 dossiers en 2022, contre 86 dossiers jugés et de 123 dossiers nouveaux en 2023 contre 93 dossiers traités.

Cette évolution paraît durable puisque le rythme actuel des ordonnances de mise en accusation (OMA) rendues par les différents cabinets d'instruction reste à un niveau élevé (entre 9 et 10 par mois en moyenne) laissant encore augurer de plus de 120 saisines à l'année.

L'augmentation des affaires nouvelles semble essentiellement concerner les dossiers relevant de la cour criminelle départementale sans qu'il soit possible de savoir si cette évolution résulte d'une augmentation des affaires dont ont été saisis les cabinets d'instruction, notamment en matière de viols, ou si elle correspond à un effet de « décorrectionnalisation » engendré par la réforme des CCD. Un audit est en cours de réalisation sur ce point afin d'être en mesure d'anticiper sur les entrées à venir.

Dans ce contexte, le taux de couverture des affaires criminelles est désormais en Haute Garonne de 75,31 % pour plus de 90 % en 2022. L'affectation d'un quatrième poste de président siégeant à la cour d'assises de la Haute Garonne devrait permettre de retrouver un taux de couverture plus proche de celui de 2022 sous réserve d'une stabilisation des dossiers criminels entrants

*

Le quatrième pôle est celui du suivi des appels correctionnels,
confié depuis septembre 2023 à Monsieur Martial RENAUD, avocat général.

Là encore, la situation est particulièrement complexe en ce que le nombre des appels correctionnels n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années, pour placer notre cour d'appel dans une situation proche du déni de Justice avec plus 1600 affaires en attente de jugement dont certaines remontant à 2019. Le stock représente aujourd'hui plus de 2 ans d'activité.

Cette situation ne pourra en réalité être résolue que par la création d'audiences supplémentaires.

Dans l'attente des renforts qui nous permettront de l'envisager, nous avons décidé avec la Première Présidente de mettre en œuvre, au second semestre 2024, un plan d'action visant à prioriser les dossiers plus sensibles, en particulier ceux portant sur des atteintes graves aux personnes – les violences intrafamiliales, les agressions sexuelles – ou encore ceux dans lesquels les attentes des victimes sont les plus fortes. Dans le même temps, mon parquet général a procédé à une évaluation des procédures dans lesquelles les faits sont reconnus, pour envisager, en concertation avec les avocats, de les réorienter vers des audiences de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Cette procédure également appelée « plaider-coupable » a récemment été instaurée à la cour d'appel de Toulouse. Elle permet un jugement plus rapide.

Cette démarche pragmatique a fait ses preuves dans d'autres ressorts, y compris dans les matières spécialisées, notamment relevant de l'économique et financier.

*

Enfin, **le cinquième pôle** auquel j'attache beaucoup d'importance est le pôle civil en charge **des professions réglementées, de la politique associative, du contentieux des mineurs et de la famille, des soins contraints et des étrangers.**

C'est vous, **Madame Laetitia BRUNIN**, qui aurez la responsabilité de ce nouveau pôle.

Votre mission sera particulièrement importante puisque vous serez, en accord avec Madame la Première Présidente, plus généralement en charge du suivi de la politique associative du ressort de la cour. Il s'agira avec le soutien particulièrement efficace de Madame MAJOREL qui en suit les aspects budgétaires au SAR d'instaurer un contact permanent avec les juridictions et associations du ressort pour identifier, évaluer et relayer les actions susceptibles de donner lieu à financement par le ministère de la Justice.

Je sais, Mme BRUNIN, pouvoir compter sur votre mobilisation sur tous ces sujets relevant des politiques publiques et partenariales, si essentielles au fonctionnement de notre Justice.

Votre parcours parle pour vous. Après avoir exercé les fonctions de juge d'instruction de 1998 à 2003, vous avez en effet successivement exercé les fonctions de chef du pôle de droit comparé au service des affaires européennes et internationales du ministère de la Justice de 2003 à 2004, puis en qualité de secrétaire générale adjointe à la première présidence de la Cour de cassation de 2005 à 2007, puis de juge au tribunal de première instance des communautés européennes de 2007 à 2008, de vice-présidente en charge du service des JLD au tribunal de Nanterre de 2009 à 2013, d'adjointe au sous-directeur de la statistique et des études du secrétariat général du ministère de 2014 à 2018 et enfin de 1^{er} vice-procureure au parquet de Nanterre depuis 2018 et notamment à la tête du service sensible de l'exécution des peines de ce parquet

La diversité des fonctions ainsi exercées démontre votre forte capacité d'adaptation mais surtout votre ouverture d'esprit et votre goût pour les politiques publiques et partenariales, pour la recherche et les études et en définitive pour toutes actions.

Je ne doute pas que vous saurez mettre cette expérience professionnelle et votre dynamisme au service de notre cour d'appel.

*

A ces 5 pôles du parquet général qui vous seront désormais familiers, il convient en réalité d'y ajouter un sixième, tout aussi important, celui que constitue l'équipe des 6 magistrats placés du parquet général qui ne seront malheureusement que 4 en cette rentrée de septembre.

Ces fonctions sont sans doute les plus complexes qu'il soit car elles impliquent une parfaite capacité d'adaptation et une disponibilité à toute épreuve.

Qu'il me soit permis de citer et de profiter de cette audience pour remercier ceux qui se sont fortement engagés au cours de la période écoulée au service des parquets du ressort : Madame Sarah GONZALVEZ qui a rejoint le tribunal judiciaire d'Ajaccio, M. Tristan LAMOUILLE affecté au tribunal de Toulouse, et Messieurs Cyril PADILLA, Guilhem RENOUX et Mathieu GALY, qui demeurent au sein de cette équipe.

C'est grâce au soutien des magistrats placés que les juridictions en difficultés peuvent faire face à leur activité quotidienne, malgré les vacances de postes et les absences. Ce renfort s'est notamment révélé indispensable à Castres cette année, juridiction qui a enfin retrouvé un procureur, ou plutôt une procureure, depuis le mois de mai.

Madame Elodie BUGUEL, vous avez pris vos fonctions sur un ressort marqué depuis plusieurs mois par de forts enjeux d'ordre public et de police judiciaire, consécutifs aux actions menées par les opposants à la construction de l'autoroute A69. Vous avez, dès votre arrivée, été confrontée à cette réalité et avez immédiatement démontré votre réactivité.

Je profite de ce moment et de votre présence aujourd'hui pour saluer votre action et votre détermination, et pour vous assurer de mon soutien et de celui de mon parquet général.

C'est cette équipe de magistrats placés, **Madame Lisa KRATZ** que vous rejoignez aujourd'hui.

Ces fonctions, vous les avez exercées au sein du parquet général de Montpellier à la grande satisfaction de mon homologue procureur général et de celle des procureurs de la République de son ressort.

Vous m'avez été décrite comme une collègue dynamique, engagée et polyvalente.

Votre réussite à Montpellier est assurément le gage de votre pleine intégration à Toulouse.

Vous êtes attendue mais vous le constaterez, les procureurs et leurs équipes font preuve, comme à Montpellier je n'en doute pas, de bienveillance et d'attention vis à vis des magistrats placés et je suis certain que vous trouverez auprès d'eux un plein épanouissement.

*

Enfin, il me revient de vous présenter celle qui m'a rejoint et qui dirige depuis quelques mois mon secrétariat général.

Les fonctions de secrétaire générale sont sans aucun doute les plus complexes et sensibles puisqu'il s'agit d'assurer au quotidien le bon fonctionnement des services mais également, avec l'appui du service administratif régional (SAR), le suivi budgétaire et la gestion des ressources humaines du ressort de la cour.

Pour les avoir moi-même exercées au parquet général de Paris, je sais à quel point elles impliquent de compétences, de disponibilité mais également de sang froid pour faire face à toutes les sollicitations.

Madame Sophie CALATAYUD, nous ne nous connaissons pas mais au moment de choisir ma plus proche collaboratrice, votre nom s'est rapidement imposé à moi tant les recommandations et les éloges sur votre personnalité et vos qualités professionnelles et humaines m'ont été vantées par tous ceux auprès desquels vous avez eu à exercer.

Il faut dire que votre parcours est particulièrement riche et diversifié. Vous avez en effet exercé au siège comme au parquet, en juridiction comme en administration centrale et notamment à la Direction des affaires criminelles en qualité de chargée de mission prévention, radicalisation et lutte contre la criminalité organisée au pôle d'évaluation des politique pénales puis comme adjointe au chef du bureau de la politique pénale générale.

Sur votre dernier poste, vous exercez au tribunal judiciaire de Nanterre les attributions de vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention mais également la mission de coordonnatrice de ce service sensible composé de 5 magistrats.

*

Je tiens également à saluer l'arrivée au parquet général de **Madame Anne-Sophie MAURAT**, assistante spécialisée pour la prévention des actes de terrorisme.

Madame MAURAT, c'est une chance pour le parquet général, de pouvoir compter sur votre expérience. Vous connaissez en effet parfaitement ces fonctions, que vous avez déjà exercées au parquet de Toulouse entre 2016 et 2020 puis à Nice et Grasse entre 2021 et 2023.

Vous serez chargée, sous mon contrôle, de poursuivre l'important travail d'analyse engagé par votre prédécesseure, Madame Morgane PORTE, sur les phénomènes de radicalisation dans les zones sensibles du ressort, afin de favoriser le partage d'informations, la coordination et l'harmonisation des actions conduites en la matière. Vous viendrez au soutien des procureurs de Montauban, Albi, Castres et Foix en participant notamment aux groupes d'évaluation départementaux, instances partenariales permettant d'assurer le suivi des personnes signalées comme radicalisées.

Je vous souhaite la bienvenue au sein de l'équipe du parquet général.

*

Cette équipe du parquet général, elle ne saurait fonctionner sans le soutien actif des greffiers, fonctionnaires, et de leurs directeurs.

Il me revient aujourd'hui de vous présenter **Madame Nathalie REGAL**, directrice des services de greffe, cheffe du service pénal de la cour d'appel, en fonction depuis le 1^{er} mars 2024.

Madame REGAL, vous êtes arrivée à la cour, forte de votre expérience de directrice pendant 12 ans au tribunal judiciaire de Toulouse, dans divers services tant pénaux que civils.

Je me réjouis de la qualité de nos échanges et du travail que nous avons engagé, dans une démarche partagée, visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne pénale. Cette démarche poursuit un double objectif auquel nous voulons tendre collectivement : rendre la justice dans un délai raisonnable et sécuriser nos organisations et modes de fonctionnement.

Dans le cadre de vos attributions, vous bénéficiez, vous et madame GIRAUD, directrice en charge des assises, de l'implication d'une équipe de greffiers impliqués et solidaires que vont rejoindre 3 greffiers aujourd'hui présentés et auxquels je souhaite également une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Il s'agit de :

Madame Aurélie NOAILLES : madame NOAILLES, vous êtes titulaire d'un master 1 en droit de la propriété intellectuelle et êtes arrivée à la cour d'appel de Toulouse au mois de juin, après une titularisation au tribunal de proximité de Juvisy sur Orge. Vous êtes affectée dans un service sensible, celui des assises, où vous démontrez déjà vos grandes capacités d'adaptation.

- **Madame Coline BACQUET** : Vous êtes titulaire d'un master 1 de droit pénal européen et international. Vous rejoignez en pré affectation la chambre des appels correctionnels pour un premier poste à l'issue de votre formation à l'Ecole Nationale des Greffes.
- Enfin, **Monsieur Gilles PERRIER** : vous arrivez ici, fort d'un parcours professionnel de plus de 20 ans qui vous a conduit à exercer au service des assises de la cour d'appel de Douai, à l'instruction, au JLD et au service correctionnel du tribunal judiciaire de Saint Gaudens et enfin au service de la permanence du tribunal judiciaire de Toulouse. Vous rejoignez aujourd'hui notre cour d'appel pour exercer au sein de la chambre des appels correctionnels et de la chambre des mineurs.

*

Avant de requérir, je souhaite avoir un mot pour tous ceux qui ne sont pas aujourd'hui officiellement installés mais qui ont récemment rejoint notre juridiction.

Il s'agit des fonctionnaires de greffe mais également des contractuels, des juristes assistants, des assistants spécialisés et des assistants de Justice.

Notre Justice s'exerce désormais dans le cadre d'équipes juridictionnelles qui doivent mettre leurs forces et leur intelligence collective au service de notre mission commune, celle de servir notre Démocratie et répondre aux attentes de nos concitoyens.

Dans cette perspective, et pour finir de vous convaincre de ma parfaite adaptation à notre région, je voudrai simplement à ce stade rappeler les paroles de Pierre VILLEPREUX, légende du rugby, ancien grand entraîneur du Stade toulousain et de l'équipe de France :

“ Dans une équipe de rugby, il n'y a pas de passagers, il n'y a qu'un équipage “.

Sur ce, Madame la Première Présidente, je requiers

- qu'il soit donné lecture par Madame la Directrice de greffe du décret et des arrêtés de nomination des magistrats et fonctionnaires dont nous procédons aujourd'hui à la présentation

- et que du tout il soit dressé procès-verbal.